

SOMMAIRE

- 2 Ressources humaines**
Ce qui change en 2017
- 4 Santé au travail**
La surveillance médicale des agents territoriaux et les actions en milieu de travail
- 5 Emploi territorial**
Missions temporaires : de nouvelles mesures tarifaires dès janvier 2017
- 6 FEEPL 2016 : une action de mutualisation régionale**
- 7 Les brèves**
- 8 A vos Agendas !**

Directeur de la publication : Joseph BROHAN
Maquette : Agence Réseaux
Mise en page : CDG du Morbihan
Impression : IOV Communication
Crédit photo : CDG du Morbihan
ISSN : 2274 - 7419

© Laurent RANNOU - Fun Images



Joseph BROHAN
Président du CDG 56

Une année s'achève et 2017 s'ouvre à nous, pleine d'incertitudes quant au contexte national, mais aussi local. Dans cet environnement, je vous propose d'aller « encore plus haut ensemble pour un envol vers la réussite ».

Les intercommunalités, recomposées, deviennent effectives. L'accompagnement au changement sera nécessaire afin que l'activité de chacun, élu comme fonctionnaire, trouve un nouveau sens dans le développement de ces territoires.

Les communes ne devront pas être oubliées. Certes, leurs compétences seront recentrées, mais elles demeureront ces entités rassurantes, parce que proches, auxquelles nos administrés sont tant attachés. Un équilibre devra être trouvé et le principe de subsidiarité, plus que jamais, de mise.

Dans ces défis restant à relever, le CDG du Morbihan sera à vos côtés. Ses collaborateurs vous accompagneront, animés par le souci constant d'adapter les procédures pour les alléger. Le CDG 56 veillera à être proche de vous dans tous les domaines relevant de sa compétence, qu'il s'agisse de l'instauration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou de l'accompagnant médico-social, désormais totalement opérationnel. Le CDG sera aussi votre partenaire sur le volet financier, puisqu'en lien avec les 3 autres CDG bretons, un accord cadre vient d'être passé. Il vous permettra, au besoin, d'être accompagnés par des cabinets financiers, aguerris et réactifs, à l'issue d'une procédure très simplifiée.

En 2017, les CDG seront également à la croisée des chemins. Alors que le devenir de la Fonction Publique sera au cœur des débats, il importe que ces établissements développent des accompagnements réactifs, diversifiés et de qualité, faute de quoi leur avenir pourrait être compromis. Je réfute cette hypothèse. Les Centres de Gestion ont toute leur place aux côtés des collectivités, des élus et de leurs collaborateurs. Expertise, proximité, efficacité, modernisation de la Fonction Publique de demain, doivent justifier sa raison d'être. Vous pouvez compter sur moi et sur l'ensemble de l'équipe pour que le Centre de Gestion du Morbihan poursuive dans cette voie.

En ce début d'année, les membres du Conseil d'administration et les collaborateurs de l'établissement, se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2017.

Ce qui change en 2017

Evolution du service Carrières

A partir du 1er janvier 2017, le service Carrières évolue afin d'être au plus près de vos besoins et de vos attentes. Désormais, vous avez un conseiller carrière unique tant pour gérer le suivi du dossier individuel de vos agents que pour les saisines de Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.). Cf carte ci-après. De même, deux conseillers statutaires, selon le territoire, sont à votre disposition pour vos questionnements juridiques sur l'application du statut de la fonction publique territoriale. La répartition de ces conseillers sur le territoire départemental vous a été communiquée en fin d'année, via notre site internet (onglet « Carrières – Informations statutaires »). Les cartes contiennent, pour chaque secteur, le nom du conseiller, son numéro de ligne directe, ainsi que son adresse mail.

Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.)

Le calendrier 2017 des C.A.P. est disponible en ligne sur www.cdg56.fr. Pour chaque séance, sont indiqués les dates (notamment la date limite de réception des dossiers) et les thèmes à l'ordre du jour.

Entretien professionnel annuel

Contrairement aux feuilles de notation (abrogées depuis le 1er janvier 2016), les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel ne sont pas visés par le Centre de gestion. Ainsi, à compter de cette année, il ne vous sera plus demandé de nous transmettre systématiquement une copie de ces comptes-rendus. Cette dernière ne sera requise que dans le cadre de la promotion interne.

Reclassements individuels suite aux décrets PPCR¹

La plupart des cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux est impactée par une revalorisation indiciaire au 1er janvier 2017. Cela va générer des arrêtés de reclassement qui seront mis à disposition sur l'extranet «carrières». Pour les cadres d'emplois de catégorie C, B du NES (nouvel espace statutaire) et A filière médico-sociale, les arrêtés de reclassement seront disponibles courant janvier. Pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, ils seront accessibles courant février.

Avancement de grade

Pour des raisons techniques (migration de notre logiciel

métier) et conjoncturelles (mise en œuvre du « PPCR »), nous ne pourrons pas générer les possibilités d'avancement de grade 2017 avant le mois d'avril. En conséquence, celles-ci seront étudiées lors de la C.A.P. du 15 juin prochain.

Cadencement unique des avancements d'échelon

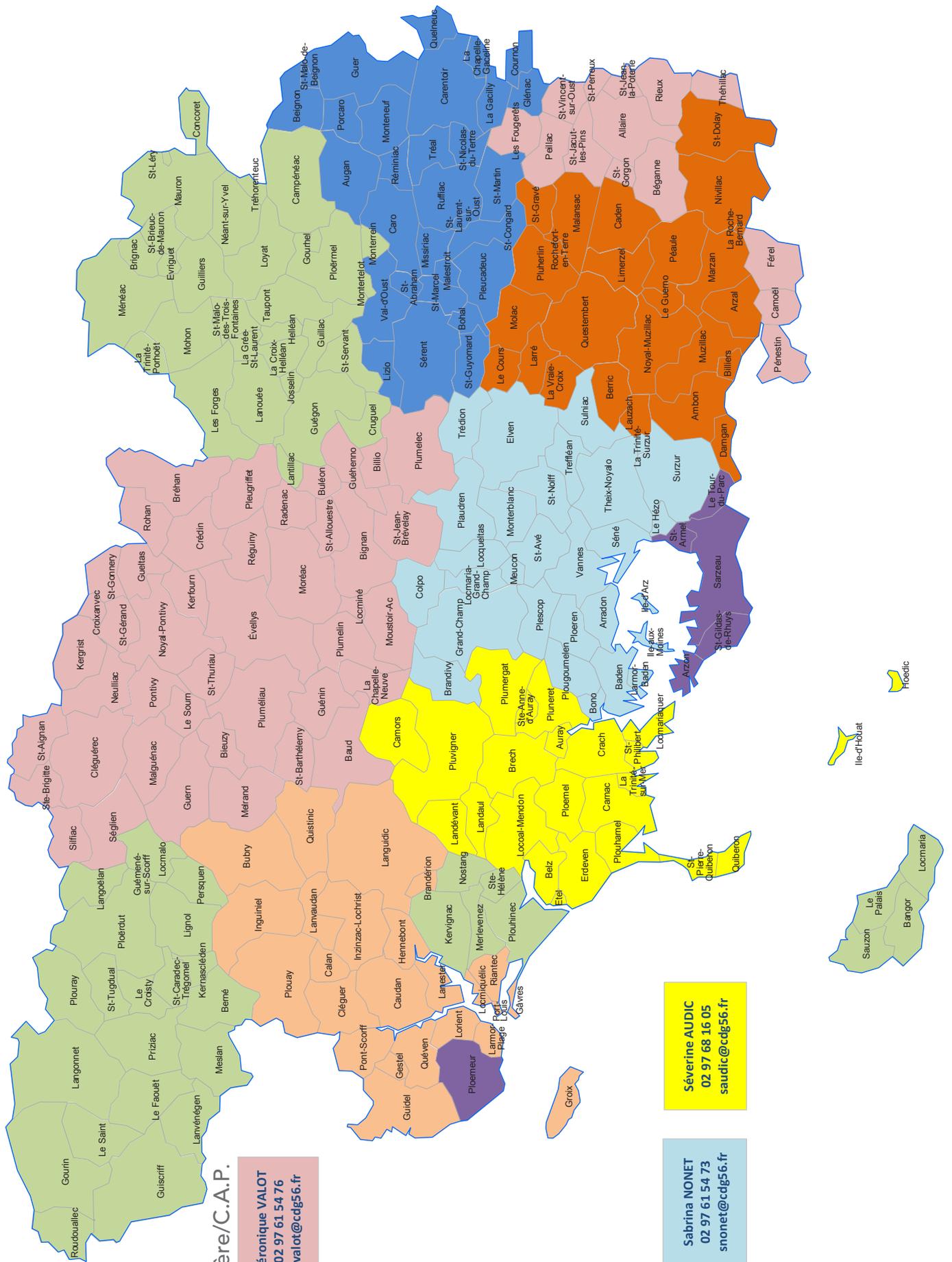
A compter du 1er janvier, suite à l'application des décrets PPCR, l'avancement d'échelon de la majorité des fonctionnaires territoriaux s'effectuera selon une durée unique. L'autorité territoriale n'aura plus à se prononcer sur une durée minimum ou maximum et les avancements d'échelon ne seront plus soumis à l'avis préalable de la C.A.P..

Promotion interne

Le dossier de proposition d'inscription à la promotion interne 2017 est à télécharger sur notre site internet. La date butoir de réception des dossiers est fixée au 8 février inclus. Les propositions seront examinées lors de la C.A.P. du 6 avril. Pour information, le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est calculé en fonction du nombre de recrutements intervenus dans le cadre d'emplois considéré, peu importe les grades, sur l'année N-1.

1

Parcours
Professionnels
Carrières et
Rémunérations



Conseillers Carrière/C.A.P.

Valérie GARDÉ
02 97 68 36 25
vgarde@cdg56.fr

Véronique VALOT
02 97 61 54 76
vvalot@cdg56.fr

Anne-Marie JOUBAUD
02 97 68 16 11
amjoubaud@cdg56.fr

Annie ETRILLARD
02 97 68 16 06
aetrillard@cdg56.fr

Christine LE PENDEVEN
02 97 61 54 77
clpendeven@cdg56.fr

Gwenola CREIGNOU
02 97 68 16 10
gcreignou@cdg56.fr

Sabrina NONET
02 97 61 54 73
snonet@cdg56.fr

Séverine AUDIC
02 97 68 16 05
saudic@cdg56.fr

La surveillance médicale des agents territoriaux et les actions en milieu de travail

Les dispositions applicables à la fonction publique territoriale sont énoncées au titre III du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

La surveillance médicale des agents territoriaux

En plus de la visite au moment de l'embauche, les agents bénéficient d'une surveillance périodique obligatoire tout au long de la carrière.

NB : Pour les agents nommés dans plusieurs emplois à temps non complet, l'obligation de suivi incombe à la collectivité pour laquelle la quotité hebdomadaire de travail est la plus longue.

La périodicité est fixée à deux ans, mais est renforcée pour les situations particulières suivantes :

- les personnes reconnues

travailleurs handicapés,

- les femmes enceintes,
- les agents réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée,
- les agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,
- les agents souffrant de pathologies particulières.

Dans l'intervalle entre deux visites, les agents peuvent demander un examen médical supplémentaire ou être reçu pour un entretien infirmier. Seul l'examen médical conclut à un avis sur l'affectation au poste de travail. Cet avis peut comporter des restrictions.

Les médecins peuvent recommander des examens complémentaires et ils sont habilités à proposer des aménagements de poste ou des conditions d'exercice des fonctions, justifiés par l'âge, la résistance physique, la

maternité ou l'état de santé de l'agent.

L'action collective en milieu de travail

Complémentaires à la surveillance médicale, les actions en milieu de travail concernent :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- l'hygiène générale des locaux de service,
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accident de service, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- l'hygiène dans les restaurants administratifs,
- l'information sanitaire.

Le médecin de prévention et l'infirmier santé au travail y consacrent le tiers de leur temps, en participant, avec une voix consultative, aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le service de médecine professionnelle et préventive est également associé aux actions de formation relatives à l'hygiène, la sécurité et la santé au travail.

Contact

02 97 61 54 65
medecinepreventive@cdg56.fr

L'action du service de médecine préventive

(par le Dr Hervé LE MARCHAND, médecin coordonnateur au CDG du Morbihan)
« Le service de médecine professionnelle et préventive est composé de binômes médecin – infirmier affectés sur des secteurs géographiques dédiés. Ils s'appuient dans l'exercice de leur mission sur les compétences d'autres professionnels de santé au travail (conseiller en prévention, assistant social, psychologue du travail, ergonome...), selon le principe d'un travail pluridisciplinaire fait dans le respect du secret médical. La finalité de ce travail est de conseiller l'agent et l'employeur (les Maires et Présidents d'établissements publics qui font appel au CDG du Morbihan), pour que le travail n'ait pas d'effets néfastes sur la santé de l'agent. Cela se réalise lors des visites médicales, mais aussi des visites, sur site, des postes de travail, ou encore avec la présence du médecin au sein d'instances telles le CHSCT. A défaut d'éviter l'apparition de problèmes de santé induits par le travail, si pathologie il y a, le médecin propose toute mesure, d'adaptation de poste, voire de restrictions (temporaires ou permanentes), permettant le maintien de l'agent dans l'emploi. »



Missions temporaires : de nouvelles mesures tarifaires dès janvier 2017

Délibération du Conseil d'Administration du 28 novembre 2016

Un tarif dégressif pour les missions de longue durée

Une réduction de 6 % sur les tarifs en vigueur est appliquée pour les missions d'une durée supérieure à 8 mois :

- la mission doit concerner le même poste et les mêmes fonctions,
- la mission doit être assurée sans discontinuité,
- le tarif réduit s'applique à partir du 1er jour du mois qui suit les 8 mois échus, notamment lorsque la mission a débuté en cours de mois.

Une réduction pour les collectivités ayant accueilli un stagiaire

Un « avoir » est consenti aux collectivités qui ont apporté leur concours dans le processus de la formation des candidats (partenariats universités et Pôle Emploi), à hauteur de 8 % du nombre de jours d'accueil en stage :

- utilisable lors d'un recours au SMT ¹, dans les 12 mois qui suivent la fin de la période d'accueil du stagiaire,
- calculé sur le tarif de base (catégorie C).

Le portage de contrat

Cette formule est destinée aux collectivités souhaitant confier uniquement la gestion administrative du dossier d'un candidat qu'elles recrutent directement, moyennant un remboursement des frais de gestion moindre, soit 10 % du salaire brut chargé selon les conditions suivantes :

- une mission de 3 mois minimum, 3 ans maximum,
- un recrutement assuré par la collectivité,
- une facturation du service qui inclut : traitement brut, SFT, autres allocations charges patronales, régime indemnitaire éventuel, ICCP ² si congés non pris, frais de visite médicale d'embauche, frais professionnels éventuels, frais de gestion liés au «portage» de contrat (10 %).

Le candidat recruté par la collectivité ne peut être, en revanche, un agent du SMT ou un stagiaire issu des formations professionnalisantes.

A RETENIR

- Du personnel aux compétences variées et à divers niveaux de responsabilités. Depuis 2014, le Centre de Gestion a élargi son offre de services aux filières technique, culturelle, animation, médico-sociale.
- Un tarif de base maintenu à 19.50 €/heure (malgré les revalorisations intervenues), pour les missions dites de « simple exécution » (secrétariat, entretien...).

¹ Service Missions Temporaires

² Indemnité Compensatrice de Congés Payés



Contact

Laurence GUILLEMOT
02 97 68 31 54
smt@cdg56.fr



FEEPL^o 2016 : une action de mutualisation régionale

1 Forum des Elus et de l'Emploi Public Local

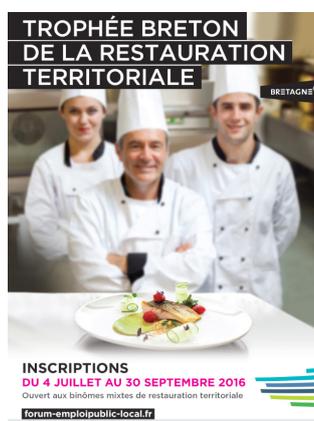
Le 13 décembre dernier s'est déroulé, au Quartz de Brest une nouvelle édition du Forum des Elus et de l'Emploi Public Local, organisé par les quatre centres de gestion bretons et le CNFPT. Cette manifestation a combiné Salon de l'emploi, ouvert au grand public, et séminaire professionnel à destination des élus et des responsables de collectivités.

Un foisonnement d'animations à destination de publics divers

Etaient proposés :

- trois conférences sur des sujets d'actualité : l'impact du numérique, le recrutement des personnes handicapées, la mobilité choisie ou forcée infra ou inter fonction publique,
- six tables rondes autour de thèmes variés : mutualisation, contrats aidés, intérim, politique de rémunération,
- des espaces multi média, des ateliers coaching, un carrefour de la mobilité,
- un espace « exposants »,
- une émission TV spéciale forum tournée en direct par Tébéo.

Remise des prix du deuxième trophée breton de la restauration territoriale



Ce trophée est un concours unique à l'échelle de la Bretagne : il a pour but de valoriser les compétences de cuisiniers de restauration collective. 12 binômes représentant les 4 départements ont participé à ce concours culinaire organisé le 9 novembre au CFA de Quimper. Il s'agissait de confectionner un plat et sa garniture. Pour la deuxième fois, un binôme morbihannais s'est distingué en recevant le 1er prix. Nous félicitons Sandra Bousquet et Franck Losa, représentants de la ville de Lorient, et remercions l'ensemble

des concurrents qui se sont prêtés à cette émulation. Parallèlement, la mise en valeur de l'ensemble des initiatives liées à l'approvisionnement en circuits courts et agriculture biologique a mis en évidence l'engagement et la créativité des divers acteurs régionaux publics ou privés dans ce domaine.

Retrouver les comptes-rendus et vidéo sur le site www.cdg56.fr courant janvier

Une affluence encourageante

Des visiteurs aux profils variés s'y sont côtoyés en quête de réflexions sur les enjeux d'aujourd'hui et problématiques de demain, d'informations sur l'accès à la fonction publique, sur la mobilité...

1500 visiteurs essentiellement grand public, 200 fréquentant les ateliers entretien d'embauche, cv, gestion du stress ou assistant aux divers conférences et tables rondes, 100 rendez-vous personnalisés, 30 offres d'emplois proposées

Un grand merci

A tous ceux qui ont œuvré pour organiser cette belle et authentique vitrine territoriale, à tous ceux qui ont partagé leurs réflexions et expériences, aux divers partenaires soutenant cette manifestation...

Le Grand Rendez-vous

Le 11 octobre dernier, le philosophe André Comte-Sponville a animé une conférence débat sur le thème «changer pour durer : philosophie du changement et du management».

Retrouver la vidéo complète sur : www.cdg56.fr (rubrique «Actualités»)



Intervention André Comte-Sponville - Mardi 11 octobre

Les Rendez-vous de l'actualité 2017

Les sessions seront reconduites en février 2017. Les thèmes à l'ordre du jour : PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), décrets de la loi déontologie, compte personnel d'activité, réformé du droit de la formation, apprentis du secteur public et RIFSEEP sous forme de FAQ. Informations sur www.cdg56.fr - Rubrique «Agenda»

Comité médical départemental

Le comité médical départemental est une instance chargée de donner à l'autorité territoriale compétente un avis médico-administratif sur les questions médicales soulevées notamment lors de l'octroi et le renouvellement des congés de maladie (longue maladie, longue durée, grave maladie, temps partiel thérapeutique entre autres) et à la réintégration à l'issue de ces congés.

Les membres du comité médical sont des médecins agréés, généralistes et spécialistes, désignés par le Préfet. Depuis le 14 octobre 2016, ils se réunissent en instance collégiale pour les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale) au siège de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à Vannes. Pour les dossiers du personnel territorial, le secrétariat du comité médical est toujours assuré par le CDG du Morbihan et les modalités de saisine et de traitement demeurent inchangées.

Clôture du bilan social 2015

Lancement

L'année 2016 était l'année de réalisation du bilan social portant sur les données de 2015. L'enquête étant close, nous vous proposons des documents comparatifs disponibles en ligne sur notre site www.cdg56.fr. Ces outils personnalisables vous permettront de comparer vos données avec celles de collectivités ou d'établissements de votre strate dans le département du Morbihan. En ligne : www.cdg56.fr - Espace «Collectivités employeurs» puis rubrique «bilan social 2015».

Pôle Stratégie Conseil RH : accompagnement à la mise en place du RIFSEEP

L'équipe des consultants du Pôle Stratégie et Conseil RH reste disponible pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. La mission peut porter sur le diagnostic du système de régime indemnitaire existant, la proposition de grilles de cotations, la réalisation de ces mêmes cotations, le calcul des incidences financières du futur régime indemnitaire, la rédaction des différents actes : délibérations, arrêtés...

Contact

02 97 68 16 14
strategie.conseilrh@cdg56.fr

Les étudiants en diplôme d'université Administration Territoriale recherchent activement des lieux de stage

Ces étudiants doivent effectuer trois mois de stage sur la période d'avril à fin août 2017 dans une ou plusieurs collectivités (périodes minimales de 2 semaines).

L'objectif est de les familiariser avec les procédures courantes de gestion administrative (accueil/état-civil, urbanisme, RH, comptabilité/budgets, gestion des assemblées délibérantes...)

Les stagiaires sollicitent eux-mêmes les collectivités. Merci de leur réserver le meilleur accueil. Afin de les aider dans leurs recherches, faites-nous connaître votre souhait de participer à leur professionnalisation en adressant un mèl à : formapro@cdg56.fr

Nous remercions les collectivités qui collaborent à leur professionnalisation et contribuent ainsi à leur insertion professionnelle. La dernière promotion comptait 17 étudiants parmi lesquels plusieurs effectuent actuellement des missions en intérim.

A vos agendas !

Commissions Administratives Paritaires (catégories A, B et C)

26
jan.

Ordre du jour : dossiers courants
Date limite de réception des dossiers : 4 janvier

6
avr.

Ordre du jour : promotion interne, dossiers courants
Date limite de réception des dossiers : 8 février (promotion interne), 9 mars (dossiers courants)

15
juin

Ordre du jour : avancement de grade, dossiers courants
Date limite de réception des dossiers : 18 mai

Comité Technique départemental CHSCT

26
jan.

Date limite réception dossiers : 29 décembre

27
avr.

Date limite réception dossiers : 30 mars

16
mars

Date limite réception dossiers : 16 février

13
juin

Date limite réception dossiers : 16 mai

Licences professionnelles - Inscriptions

De février à mi-avril

Inscriptions sur le site de Rennes 2 :

www.univ-rennes2.fr pour les licences professionnelles des métiers techniques ou des métiers administratifs.

Les plaquettes de présentation de ces formations sont téléchargeables dans la rubrique «formations professionnalisantes» du site du CDG du Morbihan : www.cdg56.fr

Commission de réforme

12
jan.

Date limite réception dossiers : 12 décembre

4
mai

Date limite réception dossiers : 4 avril

9
fev.

Date limite réception dossiers : 9 janvier

8
juin

Date limite réception dossiers : 9 mai

9
mars

Date limite réception dossiers : 9 février

6
juillet

Date limite réception dossiers : 6 juin

6
avril

Date limite réception dossiers : 6 mars

Comité médical départemental

13
jan.

3
fev.

10
mars

7
avril

5
mai

2
juin

7
juillet

Les petits déj' RH - Echanges de pratiques

20
jan.

De 9h30 à 11h30

«Le RIFSEEP en pratique, point d'étape»

Inscriptions obligatoires en ligne

Les Rendez-vous de l'actualité

6
fev.

7
fev.

10
fev

Inscriptions obligatoires en ligne

Les Jeudis de l'emploi

19
jan.

23
fev.

23
mars

27
avr.

18
mai

22
juin

Site Emploi Territorial

mars

Deux réunions d'information sur le site Emploi Territorial vont être organisées. Les inscriptions se feront en ligne courant février.

Concours

Périodes d'inscription de Janvier à Juin 2017

Concours : Rédacteur – Rédacteur principal de 2ème classe – Ingénieur - Bibliothécaire – Conseiller des Activités physiques et sportives – Educateur des Activités physiques et sportives principal de 2ème classe - Educateur des Activités physiques et sportives – Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe – Auxiliaire de soins de 1ère classe – Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien de classe normale – Animateur principal de 2ème classe - Animateur

Examen professionnel : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (promotion interne) – Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (promotion interne) - Educateur des activités physiques et sportives (promotion interne) – Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien de classe exceptionnelle (avancement de grade)

Pour plus de précisions, consultez le calendrier des concours sur le site www.cdg56.fr

CDG du Morbihan
6 bis rue Olivier de Clisson
CS 82161 • 56005 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 68 16 00